



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS TRANSPORT 2016-2017

**Rappel :** Le bus du matin et du soir est géré par le conseil général, les inscriptions se font sur le site <https://www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/>

Le bus du midi est pris en charge par la commune, il est donc gratuit pour les familles.

Merci de bien remplir cette fiche dans tous les cas, elle permet à la commune de connaître le nom des enfants prenant le bus.

**Les enfants de – de 3 ans ne sont pas autorisés à prendre le transport scolaire.**

## Renseignements sur l’(les) enfant(s):

| NOM   | PRENOM | CLASSE |
|-------|--------|--------|
| ..... | .....  | .....  |
| ..... | .....  | .....  |
| ..... | .....  | .....  |
| ..... | .....  | .....  |

**Cochez les cases correspondant à la fréquentation du transport scolaire par votre enfant.**

| Nom de l’arrêt     | Lundi                    | Mardi                    | mercredi                 | Jeudi                    | Vendredi                 |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Matin</b> ..... | <input type="checkbox"/> |
| <b>Midi</b> .....  | <input type="checkbox"/> |
| <b>Soir</b> .....  | <input type="checkbox"/> |

## Nom des arrêts du bus scolaire possibles :

Villeneuve – Le Fayet Comte – Carneval – Rodet – Les Bessonnes – Mairie – La Combe Devaud – Tramolay – Charroud

## Tout changement de fréquentation du transport scolaire devra être transmis à la mairie.

**Tous les enfants de l'école maternelle inscrits au service de bus seront mis dans le bus sauf présence d'un des responsables légaux ou d'un adulte responsable désigné à l'heure de sortie de classe. Ils doivent impérativement être accompagnés à l'arrêt du car et être réceptionnés à la descente du car par les parents ou une personne mandatée par ceux-ci.**

**J'autorise les personnes adultes suivantes** à venir chercher mon enfant à l'arrêt de bus ci-dessus indiqué :

| NOM PRENOM | TELEPHONE | LIEN  |
|------------|-----------|-------|
| .....      | .....     | ..... |
| .....      | .....     | ..... |
| .....      | .....     | ..... |

**En cas d'absence de la personne adulte désignée ci-dessus à l'arrêt du bus défini, l'accompagnateur du ramassage scolaire gardera l'enfant dans le bus qui le ramènera à l'école pour le confier, soit au directeur (trice) de l'école maternelle, soit au service de restaurant scolaire, soit à la garderie dans l'attente de la venue du représentant légal ou d'un adulte responsable désigné dans le tableau de la présente fiche.**

Fait à Valencin, le

Signature :